



**PRÉFET
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tours, le 19 février 2024

Projet éolien ORATORIO à Auzouer-en-Touraine : rendu de la tierce-expertise paysagère

Le projet éolien ORATORIO, porté par la société INNERGEX et composé de 4 éoliennes de 142 mètres de hauteur sur la commune d'Auzouer-en-Touraine, a fait l'objet d'une tierce-expertise paysagère demandée par le préfet d'Indre-et-Loire. Cette dernière avait pour objectif d'évaluer très précisément l'impact visuel sur les paysages du Val de Loire, inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco.

Cette tierce-expertise paysagère a été réalisée par un bureau d'études indépendant, sur la base d'un cahier des charges préparé par l'inspection des installations classées de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Un carnet de montages photographiques composé de 11 clichés a été réalisé et une simulation *in situ* avec des ballons captifs s'est déroulée le 12 janvier 2024. Cette tierce-expertise a été notifiée par le porteur de projet INNERGEX, le 12 février 2024.

Les montages photographiques confirment un impact visuel faible depuis les points sommitaux du château d'Amboise, du château de Chaumont-sur-Loire et du sommet de la pagode de Chanteloup. L'impact est également négligeable depuis d'autres points de vue sur le secteur concerné. Enfin, la simulation avec ballons captifs a démontré que **seules les extrémités des pales des éoliennes pourront être aperçues au moyen d'instruments optiques grossissants, dans des conditions météorologiques favorables.**

Les résultats de cette tierce-expertise viennent donc confirmer **l'absence d'atteinte au bien inscrit par l'Unesco sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité** et une **compatibilité du projet éolien avec la protection inhérente à la valeur universelle exceptionnelle des paysages du Val de Loire.**

Par conséquent et afin de contribuer à atteindre les objectifs du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) du Centre Val-de-Loire, qui prévoit de couvrir 100 % de la consommation régionale d'énergie par la production d'énergies renouvelables d'ici 2050, **le préfet d'Indre-et-Loire a délivré, par arrêté de ce jour, l'autorisation environnementale pour la réalisation du projet éolien ORATORIO à Auzouer-en-Touraine.** Cet arrêté, ainsi que l'intégralité de la tierce-expertise paysagère, sont mis en ligne sur le site internet des services de l'État : <https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Rapports-et-avis-des-enquetes-publiques/SAS-PARC-EOLIEN-ORATORIO-Auzouer-en-Touraine>

**Contact presse
Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle**

Coralie LELOUP / Justin GADRAT
02 47 33 10 06 / 02 47 33 10 05
Mél : pref-relations-presse@indre-et-loire.gouv.fr

1/1

15, rue Bernard Palissy
37925 Tours Cedex 9